



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

orthoptistes

Question écrite n° 42999

### Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maîtrise de l'orthoptie. En effet, une réflexion globale est en cours sur la refonte des études de santé. Certaines professions bénéficieront désormais du grade de master au terme de leur formation. Pour l'instant, une mission d'inspection *ad hoc* doit se prononcer en ce qui concerne la formation d'orthoptiste. Aussi, appuyant la demande de la profession de se voir reconnaître le grade de master, il lui demande de lui communiquer les conclusions de cette mission qui doivent être rendues à l'automne 2013.

### Texte de la réponse

Les travaux de réingénierie de la formation menant au certificat de capacité d'orthoptiste se sont achevés le 18 janvier 2013. Ils ont été engagés sur la base d'un constat partagé portant sur l'inadéquation du référentiel actuel de formation régi par l'arrêté du 16 décembre 1966 modifié, avec les évolutions récentes du métier d'orthoptiste. Ils ont été menés par un groupe de travail piloté conjointement par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires sociales et de la santé, rassemblant des formateurs, des enseignants-chercheurs, des étudiants et des professionnels orthoptistes. Le référentiel de formation construit sur une durée de six semestres et donnant droit à l'attribution de 180 crédits « european credit transfer and accumulation system » ( ECTS) a été approuvé par les deux ministères, les formateurs, les enseignants-chercheurs et les étudiants membres de ce groupe de travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Moudenc](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42999

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 novembre 2013](#), page 11900

**Réponse publiée au JO le :** [1er avril 2014](#), page 2960